



Communiqué de presse

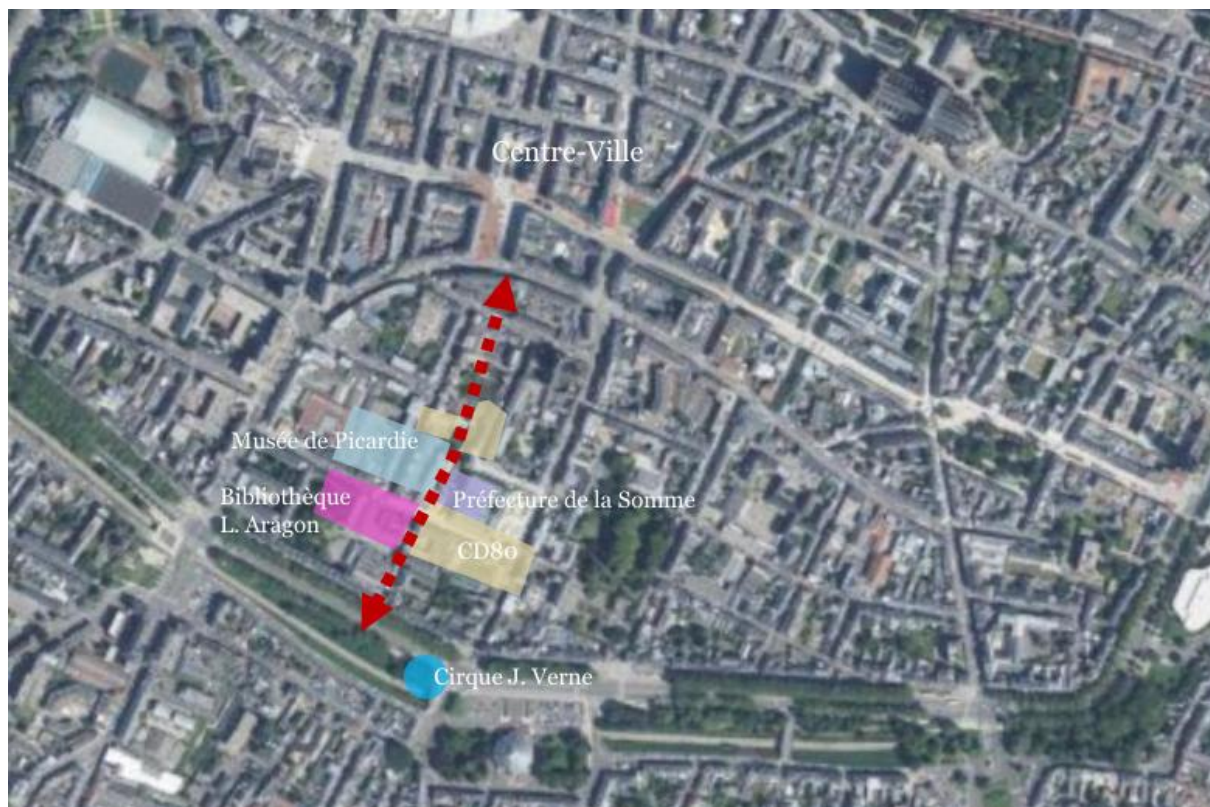
Amiens, le 17 juillet 2026

Rue de la République : mise en place d'un double sens cyclable sécurisé

Ce jeudi 16 juillet 2026 a eu lieu une réunion publique en présence de, notamment, Frédéric Fauvet, Maire d'Amiens, Président d'Amiens Métropole, Gautier Gente, adjoint au maire délégué aux Mobilités Actives, Jean-Claude Ester adjoint au maire délégué au Commerce, à l'Insertion et à l'Economie sociale et solidaire.

Lors de cette réunion a été présenté le projet d'aménagement de la rue de la République visant à rétablir un double sens cyclable sécurisé entre la rue Alphonse Paillat et le Mail Albert 1er. Ce projet s'inscrit dans la volonté de favoriser les mobilités actives tout en améliorant la sécurité des usagers.

Axe structurant reliant le centre-ville à plusieurs équipements majeurs tels que la bibliothèque Louis-Aragon, le Musée de Picardie, la Préfecture de la Somme ou encore le cirque Jules Verne, la rue de la République constitue un itinéraire privilégié pour les déplacements à vélo.

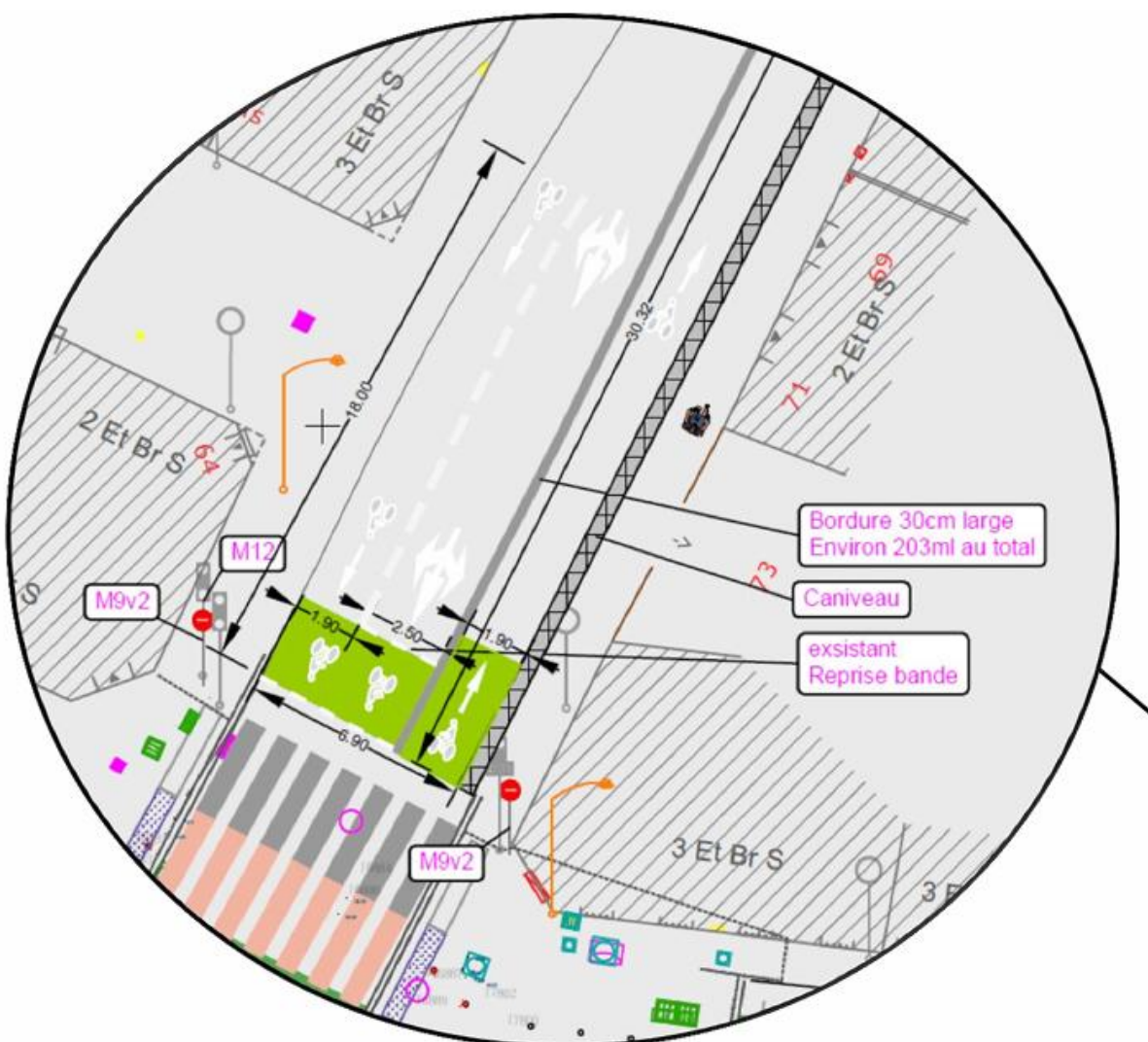


Le projet prévoit :

Dans le sens sud-nord, la création d'une voie cyclable réservée de plus de deux mètres de large, physiquement séparée de la chaussée ;

L'installation de bordures de protection afin d'empêcher le stationnement sur l'espace réservé aux cyclistes ;

La mise en place d'un marquage spécifique rappelant la présence des cyclistes tout au long du parcours.



Création de deux zones bleues

Afin de répondre aux besoins de stationnement de courte durée, deux zones bleues seront créées :

Sur le Mail Albert 1er ;

Rue de la République.

Ces emplacements seront accessibles de 9 h à 19 h avec une durée limitée à 20 minutes et l'usage obligatoire du disque bleu.

Par ailleurs, de nouveaux stationnements vélos seront installés à l'entrée de la place Gambetta, avec un arceau dédié aux vélos cargos, ainsi que quatre à cinq arceaux classiques.

Un impact limité sur la circulation

Les études présentées lors de la réunion publique montrent qu'une légère saturation pourrait être observée aux heures de pointe du soir, avec un dépassement d'environ 3,5 % de la capacité théorique du carrefour à feux. Cette situation est toutefois jugée temporaire. Le report du flux de circulation automobile devrait s'orienter vers la rue des Otages.

Des travaux prévus dès cet été

Les travaux comprendront la création des zones bleues (pour faciliter l'accès aux commerces), le surfaçage de la chaussée, la pose des bordures de protection et la réalisation du marquage au sol. Une partie des interventions sera réalisée de nuit afin de limiter les perturbations. La mise en service de l'aménagement est prévue pour le début du mois de septembre, sous réserve des conditions météorologiques et des délais d'approvisionnement.

Le montant total de l'opération s'élève à 34 330 euros et les travaux devraient démarrer le 17 août 2026.

Une rue plus sûre, plus agréable et une accessibilité aux commerces améliorée

Avec cet aménagement, la Ville d'Amiens amplifie son engagement en faveur d'un partage équilibré de l'espace public et du développement des mobilités actives. L'objectif est de rendre la pratique du vélo plus sûre sur un axe majeur du centre-ville, de faciliter l'accès des cyclistes aux commerces de la rue, tout en préservant l'accessibilité du secteur pour l'ensemble des usagers.